

DELIBERATION SUR LE P L H-2010-2015 (Plan Logement Habitat)

Rappelons que Le P L H 2010-2015 a été voté et approuvé par la Métro en Décembre 2010.

La Délibération a pour objet "la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la ville d'Echirolles et la METRO".

Nous estimons que la production annuelle de logements neufs de toute nature, pour la ville est excessive. Nous préférons l'approche qualitative qui consiste à bien loger les habitants à l'approche quantitative qui à moyen terme posera des difficultés financières et économiques pour la Ville.

Nous constatons, à la lecture de cette convention, que l'on augmente tant les hypothèses basses que les hypothèses hautes du P L H tant pour les logements familiaux que pour les logements locatifs sociaux neufs mais aussi les logements à loyers conventionnés très sociaux.....

La ville, nous semble t-il, respecte très largement la loi en matière de logements sociaux. Dans une précédente délibération, le conseil Municipal avait demandé, à l'unanimité, que les autres communes de la METRO remplissent leurs obligations au regard de loi en ce domaine.

Il est nécessaire de favoriser les mutations et l'accession sociale. Il ne faut pas opposer le parc public au parc privé qui sont complémentaires et indispensables pour l'équilibre d'une Ville et surtout des citoyens qui résident déjà depuis longtemps à Echirolles.

Il conviendrait, en particulier, d'examiner et d'analyser le taux de vacances dans certains quartiers, du parc public de la ville, ce qui paraît très surprenant pour celui qui est à l'écoute des habitants de ces quartiers.

Nous ne partageons pas cette politique du logement. En conséquence nous ne voterons pas cette convention d'objectifs qui risque de se retourner contre « la volonté » d'être une ville attractive du pôle Sud de l'Isère où il fait bon vivre et travailler.